

**INDUSTRIE CANADA  
IC600101****PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)**

Le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes de publier, pendant au moins quinze jours civils, un avis indiquant à la collectivité des fournisseurs qu'ils se proposent d'attribuer un marché visant des biens, des services ou des travaux de construction à un entrepreneur pré-identifié. Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la fin de la période d'affichage de quinze jours civils, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences en matière de concurrence de la Politique sur les marchés du gouvernement sont satisfaites. Une fois que les fournisseurs non retenus ont été informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être attribué au moyen des autorisations du Conseil du Trésor en matière de soumission par voie électronique.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet, soit en ayant recours au service des appels d'offres électroniques du gouvernement ou par les moyens conventionnels, afin d'adjuger le marché.

**Nom de l'agente de passation des marchés : Karine Fournel**

**Titre : Agente d'approvisionnement et de contrats**

**Ministère : Innovation, Sciences et Développement économique Canada  
(anciennement Industrie Canada)**

**Téléphone : 343-291-2959 Télécopieur : 613-941-0319**

**Courriel : [karine.fournel@canada.ca](mailto:karine.fournel@canada.ca)**

**TITRE DESCRIPTIF**

Soutien analytique à la communauté de pratique fédérale-provinciale-territoriale pour la cartographie des grappes et des atouts

**CONTEXTE**

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé son intention d'élaborer, en collaboration avec les provinces, les territoires, les établissements de recherche et d'autres intervenants, un portail canadien de cartographie des grappes sectorielles à l'échelle du pays (le Portail). Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) est le fer de lance de la mise en place de ce portail et a réuni une communauté de pratique fédérale-provinciale-territoriale pour créer un forum qui guidera et orientera ce développement.

**BESOINS/RÉSULTATS**

Les objectifs du rapport de ce projet sont les suivants :

- Analyser et comparer les approches en matière de cartographie des grappes et des atouts dans l'ensemble des administrations FPT, en soulignant systématiquement leurs points communs et leurs divergences dans les buts, approches et méthodes détaillés;
- Mettre en évidence les lacunes dans les données et les possibilités d'enrichir notre base commune de données probantes;
- Dresser un portrait des forces et priorités économiques régionales à l'aide d'une synthèse et interprétation des données en possession des gouvernements FPT à l'heure actuelle;
- Donner des conseils sur le développement du Portail canadien de cartographie des grappes à l'échelle nationale.

Pour atteindre ces objectifs, l'entrepreneur remplira les fonctions suivantes :

1. Tenir une réunion en personne avec les représentants de la communauté de pratique FPT;
2. Dialoguer activement avec les gouvernements FPT pour recueillir l'information sur leurs modèles, approches et ensembles de données relativement à la cartographie des grappes et des atouts;
3. Créer et appliquer un cadre pour l'évaluation systématique des diverses approches empruntées par les gouvernements FPT;
4. Faire la synthèse de l'information recueillie dans un ensemble complet de profils de grappes régionales portant sur les forces industrielles existantes et les secteurs de débouché économique potentiel;
5. Effectuer une analyse comparative des approches et méthodes utilisées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en faisant ressortir les secteurs de concordance et en déterminant les lacunes et les possibilités d'enrichir notre base commune de données probantes.

**Au cas où la réunion en personne de la communauté de pratique FPT n'aurait pas lieu, l'entrepreneur ne sera pas tenu de remplir la fonction 1 et ne pourra facturer ce travail.**

Les services seront requis pendant la période allant de l'attribution du contrat à la présentation du rapport final. Tous les travaux contractuels, y compris le rapport final, doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2017.

## **PORTÉE DES TRAVAUX/TÂCHE**

L'entrepreneur tirera parti de son statut de tiers impartial, qui possède un mandat pancanadien, un intérêt et un dossier de réalisations lui permettant de mener à bien une analyse impartiale des buts, approches, méthodes et ensembles de données de tous les gouvernements FPT par rapport aux diverses grappes. L'entrepreneur devra solliciter activement l'information et élaborer et appliquer un cadre structuré permettant la comparaison entre les administrations. L'entrepreneur préparera des profils économiques nationaux et régionaux pour chaque administration FPT, qui résumeront

les vues sur la cartographie des grappes et des atouts, ainsi que sur les forces et priorités régionales sur le plan de l'économie. Les profils doivent révéler la méthode employée par chaque administration pour capter les forces et les possibilités économiques régionales. Ces profils devront être présentés de manière visuelle et dynamique avec des tableaux et des graphiques ainsi que des images documentaires. L'entrepreneur présentera un rapport final englobant les contributions des administrations FPT afin de développer une vision pancanadienne, et donnera des avis sur la voie recommandée pour le développement du Portail en ce qui a trait à la méthode, aux données et à la portée, en accord avec les buts et intérêts communs des gouvernements FPT.

Les données pour les profils seront recueillies par différents moyens :

- (i) Analyse interne : L'entrepreneur fera appel à sa base de connaissances et à l'analyse interne de la performance économique et des tendances pour les administrations FPT;
- (ii) Présentations livrées par les représentants FPT : Une réunion en personne des représentants FPT est prévue pour novembre 2016, où chacun pourra présenter ses vues sur les forces et priorités économiques régionales. Les présentations seront suivies d'une discussion de groupe. L'entrepreneur aura la responsabilité d'animer cette réunion. ISDE mettra à la disposition de l'entrepreneur des copies des présentations faites par chacune des administrations FPT et un résumé des discussions de la réunion;
- (iii) Sollicitation active d'information auprès des représentants FPT : On s'attend à ce que l'entrepreneur sollicite des ensembles de données de manière proactive auprès de chaque administration, et ait recours aux membres de la communauté de pratique FPT comme interlocuteurs de référence, afin de dresser le tableau le plus complet possible de l'approche implicite ou explicite de chaque administration dans la cartographie des grappes et des atouts.

Une fois que seront rédigés les profils économiques régionaux, l'entrepreneur présentera un rapport provisoire au groupe des administrations FPT (en personne ou par vidéoconférence), et prendra note de leurs commentaires.

## **LIVRABLES ET ÉCHÉANCIER**

L'entrepreneur aura la responsabilité de sept principaux livrables pour ce projet :

- 1) Soumettre les grandes lignes du rapport;
- 2) Animer la réunion en personne de la communauté de pratique FPT;
- 3) Déposer un rapport provisoire pour obtenir des commentaires;
- 4) Présenter un rapport provisoire;
- 5) Produire un rapport final sur les perspectives FPT concernant les forces et les priorités économiques régionales et sur une démarche recommandée pour l'avenir;
- 6) Faire une présentation sur les conclusions du rapport à la communauté de pratique;
- 7) Donner des conseils à ISDE et répondre à ses questions sur une base régulière jusqu'au 31 mars 2017.

**Au cas où la réunion en personne n'aurait pas lieu, l'entrepreneur ne sera pas tenu de remplir la fonction 2. L'entrepreneur facturera aussi le Ministère pour des livrables non exigés.**

Échéancier

<b><u>Activité de projet</u></b>	<b><u>Calendrier prévu</u></b>	<b><u>Calendrier des paiements</u></b>
Date prévue de début du contrat	31 octobre 2016	-
Ébauche des grandes lignes du rapport et identification des sources	10 novembre 2016	30 %
Présentation de l'ébauche du rapport	20 janvier 2017	30 %
Dépôt du rapport final	24 février 2017	40 %
Présentation	Mars 2017	-

Une communication régulière par courriel et par téléphone sera maintenue entre l'entrepreneur et Innovation, Sciences et Développement économique Canada selon les besoins.

Les documents soumis doivent traiter les questions mentionnées dans la portée des travaux et tenir compte des commentaires et révisions d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Les livrables seront soumis par voie électronique dans un format électronique approprié.

Le montant total du contrat ne doit pas dépasser 80 700 \$.

**IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR**

Nom de l'entrepreneur : Conference Board du Canada  
255, chemin Smyth, Ottawa (Ontario) K1H 8M7  
Téléphone : 613-526-3090 Télécopieur : 613-526-4857

**RAISON DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT À CET ENTREPRENEUR**

(Justification du fournisseur unique en vertu du *Règlement sur les marchés d'État*)

Le Conference Board du Canada aura recours à son vaste réseau dans tout le pays pour faciliter la collecte et l'analyse en temps utile de renseignements précieux pour construire une base commune de données probantes sur les forces régionales et les approches de constitution de grappes. Cette information orientera l'élaboration de politiques et nous aidera à remplir notre engagement de créer un portail canadien de cartographie des grappes à l'échelle nationale en collaboration avec les provinces et les territoires. Ce projet ne peut être réalisé à l'interne, car il exige une tierce partie en position de neutralité pour composer avec les divergences de diverses administrations et tracer avec objectivité une voie à suivre pour l'avenir. Innovation, Sciences et Développement économique Canada requiert le savoir-faire établi et la crédibilité

qu'offre le Conference Board du Canada, qui peut aussi tirer parti de ses récents travaux et rapports d'analyse liés à cette demande.

Le fournisseur choisi est un organisme sans but lucratif indépendant et objectif, chef de file dans la recherche appliquée de faits au Canada. Il a une forte présence à l'échelle nationale et entretient des liens de confiance avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, liens qui sont nécessaires pour la réalisation de ce projet. Le fournisseur est par ailleurs exceptionnellement qualifié pour mener à bien ce projet puisqu'il a récemment produit un rapport pancanadien semblable sur les perspectives fédérales, provinciales et territoriales sur l'innovation à l'intention du Conseil de la fédération. La proposition d'utiliser les services de ce fournisseur a été avalisée par les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux issus de la communauté de pratique FPT dans le domaine de la cartographie des grappes et des atouts, qui prendront part à ce projet à titre de délégués régionaux.

La contribution du Conference Board aidera à orienter la démarche dans la création d'une carte canadienne des grappes. Elle apportera des éléments utiles à la préparation du budget de 2017, y compris le Programme d'innovation du gouvernement. Le report de ces travaux compromettrait la capacité de la communauté de pratique FPT de contribuer à ce projet et d'appuyer la réalisation de cet engagement budgétaire.

En résumé, l'exécution de ce contrat exige des connaissances approfondies des diverses forces économiques des régions et une compréhension des enjeux liés à l'établissement d'un consensus fédéral, provincial et territorial, qui sera essentiel à la réalisation de ce rapport. Dans l'immédiat, aucun autre fournisseur ne respecte le critère d'être un organisme national possédant le savoir-faire reconnu dans ces deux domaines.

### **COÛT ESTIMATIF**

La période du contrat s'étendra de novembre 2016 au 31 mars 2017 et le montant total du contrat est estimé à 80 700 \$, exempt de taxe.

### **ACCORDS COMMERCIAUX APPLICABLES ET RAISONS APPLICABLES POUR UN APPEL D'OFFRES LIMITÉ**

Dans le cadre du présent appel d'offres, nous invoquons le paragraphe 6(d) du *Règlement sur les marchés de l'État* vu qu'une seule personne ou entreprise peut à notre avis exécuter le marché.

L'alinéa 506.12b) de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) s'applique à cette exigence et vise les situations où des raisons techniques font qu'il n'existe aucun concurrent et où les biens et les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné, sans qu'il existe une autre solution. L'article 1011 de l'ALENA qui prévoit des exceptions au processus d'appel d'offres, s'applique également à cette exigence.

Les accords commerciaux suivants s'appliquent au présent marché :

- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (Canada/États-Unis)

**LA DATE DE CLÔTURE ET L'HEURE D'ENVOI DES RÉPONSES ÉCRITES DES FOURNISSEURS POUR CONTESTER CETTE EXIGENCE SONT LE 01-11-2016 À 14 H, HEURE DE L'EST.**

Nous vous avisons par la présente que le gouvernement a l'intention de lancer un appel d'offres et de négocier avec la société nommée ci-dessus.

Si vous désirez présenter une réponse écrite dans laquelle vous démontrez que vous êtes en mesure de satisfaire aux exigences décrites ici, vous devez le faire au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Étant donné que le gouvernement a l'intention de conclure le marché dans les meilleurs délais, les réponses reçues après la date de clôture susmentionnée ne seront pas examinées. La Couronne se réserve le droit de ne pas ouvrir ce marché à la concurrence.

Les réponses reçues au plus tard à la date de clôture seront prises en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un appel d'offres concurrentiel. La Couronne n'utilisera l'information fournie qu'aux seules fins d'évaluation technique et non dans le cadre d'un processus concurrentiel. Les réponses écrites des fournisseurs doivent contenir suffisamment d'éléments probants (p. ex. cahier des charges, données techniques, dessins ou autre preuve) qui démontrent que leur produit ou service satisfait aux exigences.

Les fournisseurs qui auront présenté une réponse seront avisés par écrit de la décision prise par ISDE de conclure un marché sans appel d'offres ou de procéder à un appel d'offres.

Si vous avez des questions à poser au sujet de cette demande, veuillez communiquer avec l'agent de passation des marchés indiqué ci-dessus. Le numéro de dossier d'ISDE, le nom de l'agent de passation des marchés et la date de clôture du PAC doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe en lettres moulées ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.